



Accueil des réfugiés ukrainiens Bienvenue à l'école en France



Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France. L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans. Votre enfant pourra donc être accueilli à l'école dès votre arrivée sur le territoire français.

Comment inscrire mon enfant?

Âge de mon enfant	Quelle école ?	Où aller pour l'inscription ?	
3 ans 🛮 6 ans	Ecole maternelle	Mairie de la ville où vous résidez	
6 ans [] 11 ans	Ecole élémentaire	Mairie de la ville où vous résidez	
11 ans 🛮 15 ans	Collège	Contacter le CASNAV	
15 ans et plus	Lycée	cellule.ukraine@ac-aix-marseille.fr +33 4 91 99 68 20	

Les systèmes scolaires français et ukrainien						
	UKRAINE		FRANCE			
âge	classe	niveau	classe	niveau		
3/4			Petite section	ÉCOLE		
4/5			Moyenne section	MATERNELLE		
5/6			Grande section	IVIATERNELLE		
6/7	1	DDIMANDE	СР			
7/8	2	PRIMAIRE	CE1	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE		
8/9	3	(nivoqu I)	CE2			
9/10	4	(niveau I)	CM1			
10/1	5		CNAO			
1			CM2			
11/1	6	6 ^{ème}				
2		SECONDAIRE	6	COLLÈGE		
12/1	7	SECONDAIRE	5 ^{ème}			
3	/	(niveau II)				
13/1	8	(Iliveau II)	4 ^{ème}			
4	0					
14/1	9		3 ^{ème}			
5	,		3			
15/1	10		2 ^{nde}	LYCÉE		
6	10	SECONDAIRE	2			
16/1	11	SUPERIEUR	1 ^{ère}			
7	11	(niveau III)				
17/1 8	12	(inveacini)	Terminale			



Pour toutes questions relatives à la scolarisation des enfants de réfugiés ukrainiens vous pouvez écrire <u>cellule.ukraine@ac-aix-marseille.fr</u> ou appeler +33 4 91 99 68 20 du lundi au vendredi de 9H00 à 12H et 13H30 à 16H30